

FINANCES LOCALES

Yann Le Meur : « Les finances locales sont-elles le théâtre de la guerre civile territoriale ? »



© YLM

Yann Le Meur

Par La Rédaction

Publié le 28/01/2014

dans : [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#)

[Imprimer la page](#)

[Envoyer à un ami](#)

[Permalien](#)

[Commenter cet article](#)

J'aime 0

+1

Regroupant des cours universitaires, cet ouvrage , écrit par Alain Guengant et Yann Le Meur, a pour ambition de « constituer une aide à la compréhension du sens et des arcanes des finances locales ». Pour les auteurs, « la reconfiguration récente du paradigme financier territorial amplifie le besoin de comprendre les finances locales. Plus les acteurs publics locaux maîtrisent les rouages du système financier territorial, plus se réduit l'incertitude et s'améliorent l'anticipation des risques ainsi que la capacité de décision ».



Vous avez choisi comme titre de votre dernier ouvrage : « Comprendre les finances publiques locales »⁽¹⁾. Il y a urgence ?

Nécessité. La discipline des finances locales se caractérise en ce moment par de grands bouleversements, en cours ou en projet. Or, d'un côté, il est commun de dire que le système financier local est tellement complexe que personne ne s'y retrouve et, de l'autre, tout le monde a un avis tranché sur la question... celle-là même que

pourtant personne ne maîtriserait, paraît-il.

Pourtant, Dieu sait qu'existent dans les collectivités des gens capables, ayant la soif d'apprendre et méritant d'être écoutés et reconnus.

Il est tout de même gênant que la connaissance soit réputée impossible, voire inutile, dans un domaine où les exigences démocratiques de compréhension sont si cruciales ?

Effectivement, si l'on neutralise l'expertise, porteuse d'objectivation des processus menant à la compréhension et à la décision rationnelle, alors la place est libre pour le simplisme destructeur, et aussi pour la défense exclusive d'intérêts catégoriels ou individuels, portés par des raisonnements subjectifs souvent fallacieux quand ils ne sont pas erronés. Dans ces conditions, c'est le règne des rapports de force, ou, histoire de filer jusqu'au bout la métaphore, de la guerre civile territoriale (rires).

C'est aussi la culture de l'immédiat ?

Dès lors que l'esprit de justice – en fiscalité ou en redistribution – exige une part indépassable de complexité, la mise en œuvre d'un dispositif demande que du temps soit passé pour apprendre et comprendre le sujet, pour se fixer des objectifs, pour construire quelque chose de cohérent et, enfin et surtout, pour l'expliquer. Le domaine des finances locales ne saurait ériger le palliatif et par

Références

Comprendre les finances publiques locales - Alain Guengant et Yann Le Meur - Editions du Moniteur - octobre 2013 - 55 euros

conséquent la versatilité en principes directionnels.

Dans votre ouvrage, vous faites référence à l'histoire des finances locales, pour quelle raison ?

Comme dans bien d'autres champs, pour comprendre le monde d'aujourd'hui et préparer celui de demain, il n'est pas vain de se promener dans la spirale de l'évolution des mécanismes que les temps ont progressivement et successivement façonnés. C'est particulièrement vrai en finances locales.

Celui qui confond une dotation actuelle versée historiquement par l'Etat en compensation d'une charge transférée avec une compensation d'une ressource fiscale supprimée risque de commettre de graves erreurs d'analyse quand il s'agit de bâtir un indicateur de richesse territoriale.

Vous parlez également d'un nouveau paradigme financier local...

En effet, les édiles qui, courageusement, prendront en avril prochain les rênes des collectivités locales ne seront pas, en règle générale, attributaires des privilèges que la République offrit aux générations précédentes. Les repères que s'étaient progressivement bâtis les élus locaux explosent et doivent se reconstruire.

Vous évoquez effectivement une période glorieuse, dans les années 1980, époque de la décentralisation...

Le monde local jouissait à cette époque d'une forte et rentable autonomie fiscale et d'une hausse appréciable des moyens financiers octroyés au monde territorial par l'Etat⁽²⁾. L'indexation des dotations était très favorable et les 4 « vieilles » taxes produisaient à plein régime à partir de bases fiscales larges et évolutives, à dominante économique.

A cette assiette généreusement dynamique s'appliquaient alors des taux d'imposition dont le niveau encore assez bas rendait moins douloureuse la progressivité de la pression fiscale destinée, rappelons-le, à répondre à la demande en biens et services publics locaux.

Il est alors question de keynésianisme...

Oui, en faisant remarquer que la politique publique de ces temps enchanteurs était l'expression keynésienne d'un soutien à l'investissement local qu'accompagnait le déficit des comptes publics nationaux. Sans doute attendait-on un retour fiscal venant de la croissance des bases d'imposition et d'une faculté d'augmenter la pression fiscale... effets que l'Etat s'est évertué à escamoter.

Les temps ont changé !

L'autonomie fiscale n'a cessé de régresser, depuis 1987, au profit de dotations de l'Etat grevant le budget d'un Etat qui s'est appliqué à remettre en cause, au fil du temps, les pactes qui scellaient leur indexation initiale.

Les dotations, qui progressaient il n'y pas si longtemps au-delà de l'inflation, ont perdu depuis peu leur indexation sur les prix (gel en valeur).

Et tout le monde sait que les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales chuteront lourdement dans le futur proche, d'au moins 3 milliards, soit - 6 % en valeur. Cela change radicalement la donne.

Quels sont les changements majeurs de paradigme que vous mettriez en avant ?

Premièrement, face à la rareté des ressources externes, les élus ont l'obligation de réduire la voilure sauf à recourir inconsidérément à la pression fiscale. C'est cette contrainte sur la dépense qui constitue un renversement paradigmatique dans la façon d'aborder la gestion locale et les stratégies d'investissement territorial.

Le 2e se trouve dans la montée en puissance de la péréquation dite horizontale liée à des nouveaux fonds spéciaux fondés sur des prélèvements annuels et croissants, opérés sur le stock de recettes des uns, à des fins de redistribution à d'autres censés en avoir plus besoin. Parmi eux, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) produira, si on le laisse atteindre ses objectifs, un effet redistributif important.

On voit que la réflexion prospective ne peut en aucun cas se baser uniquement sur des paramètres macroéconomiques nationaux. Bien plus, elle doit prendre en compte tous les critères et toutes les formules de calcul permettant de prévoir, soit les prélèvements, soit les attributions de sa propre collectivité.

Par exemple, un territoire, bénéficiant déjà des effets dynamiques favorables de la réforme TP (« effet de levier »), qui voit croître fortement son FPIC et la dotation de solidarité urbaine des communes tout en contribuant moins que les autres à l'effort de redressement des comptes publics, peut connaître dans l'avenir une progression globale appréciable de ses dotations. Pour d'autres, ce sera l'inverse.

La 3e reconfiguration du paradigme financier local est pour moi la plus subtile et la plus lourde de sens. Il s'agit de la redistribution catégorielle de l'effort fiscal. Tout besoin d'équilibre budgétaire par un supplément d'impôt se traduira désormais par une plus grande mise à contribution des ménages que des entreprises.

L'activité économique a définitivement cessé de constituer la variable d'ajustement principale et commode des politiques publiques locales.

Note 01:

Il complète « Optimiser les finances publiques locales – Analyse et prospective », Guengant, Le Meur, Le Moniteur, 2009. - [Retourner au texte](#)

Note 02:

Les auteurs parlent de « la rentable « imbécillité » de la TP ». - [Retourner au texte](#)